

*L'ajournement*

d'autres régions des provinces qui n'ont pas le Bureau de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest, etc.

Monsieur le Président, les programmes auxquels nous travaillons sont des programmes coopératifs préparés par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les producteurs de ces produits. Beaucoup de ces producteurs ont bien du mal à survivre aujourd'hui.

C'est de cette façon uniquement que nous pouvons trouver les solutions à long terme dont nous avons besoin. Nous ne pouvons pas proposer de programmes ponctuels. Nous l'avons essayé. Nous savons que les années 80 ont été bien différentes des autres en raison des changements dans le monde, les États-Unis et la Communauté européenne versant d'énormes subventions à l'exportation, ce qui a nui à nos marchés, a abaissé les prix mondiaux des céréales et a rendu très difficile pour nous de rivaliser avec le Trésor de ces autres pays ainsi qu'avec les autres agriculteurs.

Le premier programme que nous espérons instaurer est le programme des filets de sécurité des céréales et oléagineux. Un comité composé d'agriculteurs et de divers fonctionnaires travaillent à un tel programme. Nous savons que les ministres de l'agriculture se réunissent plus tard ce mois-ci. Nous savons qu'il faudra compter sur la collaboration des provinces, de même que du gouvernement fédéral et des producteurs pour trouver la solution à long terme aux problèmes actuels. Les gouvernements n'ont pas la réponse à tous ces problèmes, mais nous savons que, en oeuvrant ensemble, ils y trouveront une solution. Nous estimons que cela nous apportera une viabilité à long terme et la sécurité dont nous avons besoin.

Je voudrais répéter que les pratiques des États-Unis et de la Communauté européenne ont nui énormément à nos agriculteurs, à cause de la chute radicale des prix des céréales sur le plan international. La seule façon dont nous pouvons lutter contre cela, c'est de chercher à obtenir, par l'entremise du GATT, une réduction des subventions mondiales qui nous permettra de livrer concurrence équitablement.

Nos agriculteurs sont les meilleurs au monde. Ils ont un produit de qualité et concurrentiel, mais on ne peut tout simplement pas rivaliser avec ces pays, compte tenu de leurs trésors publics.

En travaillant au GATT, et en mettant sur pied, pour la campagne agricole de 1991, nous l'espérons, les programmes de sécurité du revenu et divers autres programmes, nous estimons pouvoir régler un grand nombre de nos problèmes.

## LA POLITIQUE MONÉTAIRE

**M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à propos d'une question que j'ai posée au ministre du Revenu national le 26 septembre dernier au sujet de la taxe proposée sur les produits et services. En fait, j'ai demandé au ministre s'il avait ordonné aux entreprises de commencer à percevoir la TPS avant que celle-ci ne soit adoptée.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de m'étendre sur cette question et peut-être d'entendre la réponse du secrétaire parlementaire.

Tout d'abord, pourrais-je dire qu'en réponse à ma question, le ministre a commencé par ce qu'il pensait être une rebuffade, quand il a dit, et je cite:

Si le député est prêt à accepter l'invitation que je lui ai donnée, je serais heureux de lui expliquer les règles du C-62.

Je voudrais commencer par dire que plus qu'au même moment où que j'ai été nommé par notre chef le porte-parole officiel de l'opposition en matière de revenu, je me suis mis en rapport avec le ministère pour demander une séance d'information.

Le fait est que les fonctionnaires du ministère ont pris un certain temps afin de se réunir pour pouvoir tous assister à la séance d'information qu'ils avaient l'intention de me donner. J'étais prêt et tout disposé à y assister n'importe quand, et c'est en fait parce que le ministère n'a pas pu réunir rapidement tous les chefs de service que nous n'avons pas pu avoir cette séance d'information au moment où j'ai posé cette question.

Je voudrais qu'il soit bien clair que j'ai toujours été très heureux d'accepter l'invitation du ministre, et qu'il savait, ou aurait dû savoir, que le retard apporté à cette séance d'information était dû au fait que les fonctionnaires de son ministère n'avaient pas pu se réunir. Puis-je dire, en passant, que la séance d'information a été excellente, et j'en remercie les agents de son ministère.

• (1910)

Qu'est-ce qui m'a poussé à poser cette question? C'est un appel d'un de mes électeurs, Charles Angus, de l'avenue Clapperton, dans ma circonscription. Il a reçu de la société T. Eaton une facture datée du 31 juillet 1990. La facture était accompagnée de la note suivante: «Cher client, le gouvernement fédéral a déterminé que les polices de garanties prolongées constituent un service auquel s'appliquera la TPS.» Et voici le passage important: «Conformément au règlement, nous devons commencer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1990, à percevoir la taxe de 7 p. 100 sur la portion de votre police qui sera en